

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DOUZE DECEMBRE (12/12/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : 6

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (Représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Monsieur Luc PORTES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIT EXCUSE** : 1

Monsieur Robert DUPARC, **Conseiller Municipal**

**ÉTAIT ABSENT** : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**

Madame Stéphanie GAYET est nommée secrétaire de séance.

## MARCHES PUBLICS

10 – 12 décembre 2024

### ***10. Prestation d'assurances – avenant N°2 Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) – Lot n°6 : prestations statutaires***

Rapporteur : Madame Danielle SCHATTEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 38 du 25 mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés après avis de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** que suite à de nouvelles dispositions réglementaires, notamment le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021 qui prolonge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les modalités dérogatoires de calcul du capital décès versé aux ayants droit de l'agent public décédé.

**Considérant** qu'à cet effet, un avenant n°1 a été signé le 30 mai 2022 portant le taux de cotisation de 0,83 % à 0,94 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la commune et le CCAS.

**Considérant** que par correspondance du 24 juin 2024, l'assureur CNP a indiqué que la Commune et le CCAS ont connu une augmentation des absences pour raisons de santé entraînant le déséquilibre financier des contrats.

**Considérant** que le taux global est fixé à 2,49 % pour le CCAS et à 1,37 % pour la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Considérant** que les nouvelles dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date 12 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'assureur CNP pour le lot N° 6 - risques statutaires pour un taux global de cotisation de 2,49 % pour le CCAS et 1,37 % pour la commune et pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DEMANDE** de prendre en compte cette dépense dans le cadre de l'établissement du budget primitif 2025.

Pour copie conforme  
Moissac, le 13 décembre 2024

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GAYET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :